



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-02-2025 /

Dossier complet le : 10-04-2025 /

N° d'enregistrement : 001752/KK P

1 Intitulé du projet

Demande d'extension et d'approfondissement de la carrière de roche massif située sur la commune de Chapelle d'Huin (25), exploitée par la société RMG

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RMG

Raison sociale

RMG

N° SIRET

30740105900091

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

THEVENARD

Prénom(s)

Romain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prolongation de l'autorisation d'exploiter ce site de 20 ans supplémentaires (18,5 ans d'extraction et 1,5 an de remise en état).
Extension de 3500 m² de la carrière à Chapelle d'Huin (superficie actuelle 136 899 m² soit une extension de +2,5%). L'emprise d'extraction finale sera d'environ 115 000 m².
Approfondissement jusqu'à la cote 800m NGF (soit -15 mètres par rapport au carreau minimal actuel (815m NGF)).
Augmentation de la production moyenne à 200 000 t/an (+80 000 t/an), avec un maximum annuel fixe à 220 000 t (+ 70 000 t).
Augmentation de la puissance maximale des installations de traitement de 300 kW à 1 000 kW (rubrique 2515).
Poursuite de l'accueil de matériaux inertes à hauteur d'environ 30 000 t/an, soit 600 000 t sur les 20 ans demandes.
Enregistrement d'une station de transit d'environ 40 000 m² (rubrique 2517).
~~En dehors des paramètres évoqués précédemment, aucune modification des procédés~~

4.2 Objectifs du projet

Poursuite de l'exploitation d'un gisement :
- d'excellente qualité (substituable aux matériaux alluvionnaires pour la fabrication béton - compatible avec le nouveau schéma régional des carrières).
- valorise à 100% dans les différents marchés de consommation.
Garantir un accès local à une ressource minérale jouant un rôle majeur dans le maintien et le développement des activités économiques du secteur.
Répondre durablement aux besoins locaux de valorisation des déchets inertes non-recyclables sous d'autres filières ainsi que d'optimiser la remise en état du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste au décapage des terrains non-exploités situés au Nord-Est du site (notamment l'extension demandée). Ces terrains sont actuellement défrichés et ne nécessitent aucune destruction de milieu naturel.

Les matériaux de découverte et de terre végétale nécessaires au réaménagement seront stockés séparément.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation sera réalisée suivant au maximum quatre fronts d'une hauteur maximale cumulée de 55 mètres et une cote minimale de 800 m NGF.

L'exploitation sera réalisée en 4 phases : trois phases de 5 ans et une phase de 3,5 ans précédant 1,5 années pour finaliser la remise en état du site. Dans un premier temps, les deux fronts supérieurs seront avancés jusqu'à atteindre l'extrémité Nord afin de créer une surface de circulation et stockage suffisante. Ensuite, l'ouverture du carreau de la carrière à proximité de la décharge actuelle (Sud) permettra de débuter l'exploitation des 2 fronts inférieurs du Sud vers le Nord durant le reste de la durée d'extraction demandée.

Les modalités d'extraction, à l'exception du rythme moyen (200 000 t/an), maximal (220 000 t/an) et de la cote minimale d'extraction (800 m NGF) seront similaires à celles actuellement employées sur la carrière.

Dans le cadre de la remise en état du site, l'exploitation de la carrière continuera l'accueil d'environ 30 000 t/an de matériaux inertes externes.

Les principes de remise en état seront maintenus sur l'emprise actuellement exploitée et étendues sur la surface à extraire restante.

La puissance des installations de traitement des matériaux sera augmentée de 300 kW à 1 000 kW (rubrique ICPE 2515-1a). Le régime restera de l'enregistrement.

Le projet prévoit également l'enregistrement d'une installation de transit d'une superficie d'environ 40 000 m² (rubrique ICPE 2517-1) pour le stockage temporaire de matériaux élaborés

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour l'activité carrière (2510), et à la procédure d'enregistrement pour l'activité de traitement des matériaux (2515) et l'activité de station de transit (2517).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Perimetre d'autorisation : 14 ha 03 a 99 ca	(140399, m ²)
Perimetre d'extraction : 11 ha 50 a 00 ca	(115000, m ²)
Production : 200 000 t/an moyenne	(200000, t/an)
	(220000, t/an)
	(30000, t/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la CC Altitude 800. Extension en zone naturelle (N). Le projet se situe integralement en "Secteur protege en raison de la richesse du sol", etant ainsi compatible avec le PLUi.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'installation existante est soumise au regime de l'autorisation pour la rubrique 2510-1 (exploitation de carrière) et de l'enregistrement pour la rubrique 2515-1 (installation de traitement de 300 kW). Les productions annuelles moyenne et maximale autorisees sont 120 000 t/an et 150 000 t/an. Cette autorisation a ete delivree par l'arrete prefectoral n°DDD/5B/N°2008210502178 du 28 mai 2008 modifie par l'APC n°25-2022-03-28-00002 du 28 mars 2022 puis par l'APC n°25-2024-02-09-00010 du 09/02/2024.
Le projet modifiera la production moyenne (200 000 t/an), maximale (220 000 t/an), la cote minimale d'extraction (800 m NGF contre 815 m NGF actuellement) et la puissance maximale des installations de traitement (1 000 kW).

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de Type I la plus proche : Zones humides entre Chaffois, Houtaud, Granges-Narboz et Sainte-Colombe - (430002285); localisee a 4,9 km au Sud-Est du projet, a l'oppose de l'extension ZNIEFF de Type II la plus proche : Bassin du Dugeon - (430002282); localisee a 4,7 km au Sud-Est du projet, a l'oppose de l'extension
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Chapelle d'Huin est classee dans le massif du Jura
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	APB le plus proche : Bassin du Dugeon du Doubs (FR3800632) localise a 4,9 km au Sud-Est du projet, a l'oppose de l'extension
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	PNR le plus proche : Parc Naturel Regional du Haut Jura (FR8000015) localise a 14,7 km du projet, a l'oppose de l'extension

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Monument historique le plus proche : Monument aux Morts de Sombacour a 3,2 km au Nord-Est du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZPS le plus proche : Vallée du Dugeon et du Haut-Doubs (FR4310112), localisée à 4,7 km au Sud-Est du projet, à l'opposé de l'extension
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet de remise en état de la carrière comprendra un apport de matériaux inertes externes à hauteur de 30 000 t/an, soit environ 600 000 tonnes sur les 20 ans demandés. La nature des matériaux inertes accueillis
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La remise en état du site nécessitera l'apport de matériaux inertes (environ 600 000 tonnes sur les 20 ans demandés).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'implique pas d'utilisation d'eau potable ni de rejets d'effluents.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone d'extraction a venir est localisée au droit de terrains défrichés. Aucune destruction de milieux naturels n'est à prévoir. Concernant le milieu naturel, les inventaires faune et flore ont débuté en août 2024. Les campagnes hivernales et automnales n'ont pas montré d'enjeu notable. Les relevés printaniers et estivaux restent à effectuer.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone d'extraction a venir est localisée au droit de terrains défrichés. Aucune destruction de milieux naturels n'est à prévoir. Concernant le milieu naturel, les inventaires faune et flore ont débuté en août 2024. Les campagnes hivernales et automnales n'ont pas montré d'enjeu notable. Les relevés printaniers et estivaux restent à effectuer.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Les seuls impacts sanitaires envisageables sont les émissions sonores, les émissions de poussières et une potentielle pollution du sous-sol en cas d'accident.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les différents suivis environnementaux ne recensent aucun dépassement des seuils réglementaires en vigueur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet implique une augmentation de la production annuelle de 80 000 t/an. En envisageant une capacité moyenne de chargement de 25 t par camion et 250 jours ouvrés, ces modifications entraîneront une augmentation du trafic d'environ 13 rotations par jours (poursuite du contre-voyage à hauteur de 10-20%).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'augmentation de la production n'impliquera pas d'augmentation significative des émissions sonores. D'autre part, l'activité est d'ores-et-déjà conforme à la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le suivi des émissions sonores ne présente pas de valeurs non conformes (voir annexe). Les différentes mesures en place sont précisément énumérées dans le mémoire de réponse à la demande de complément en
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	L'exploitation du gisement continuera d'être réalisée via des tirs de mines. L'augmentation de la production impliquera la réalisation de 5 à 7 tirs/an supplémentaire. Les différentes mesures en place sont précisément
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le suivi des vibrations lors des tirs de mines ne présente pas de valeurs non conformes (voir annexe). Les différentes mesures en place sont précisément énumérées dans le mémoire de réponse à la demande de complément en
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'exploitation du site est et restera à l'origine d'émissions diffuses de poussières lors de l'extraction du gisement, la manipulation des matériaux, leur traitement et la circulation des engins et camions. Le suivi des retombées de poussières environnementales en place ne présente aucun dépassement des seuils réglementaires, notamment au niveau des habitations les plus proches (voir annexe). Les différentes mesures en place sont
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'aire étanche de la carrière est équipée d'un dispositif de traitement permettant le rejet des eaux pluviales traitées dans le milieu naturel. Les analyses annuelles des eaux de rejets sont conformes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'exploitation du site nécessite le décapage de la terre végétale et de calcaires d'alteration (plaquettes) des terrains avant exploitation. Ces matériaux sont stockés sur site provisoirement en vue de leur réutilisation dans le cadre de la remise en état de la carrière. La valorisation à 100% du gisement à travers les différents marchés de consommation permet de ne pas produire de stériles dans les processus de traitement des
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'extension de la carrière entraîne la consommation d'espace forestier (zone naturelle N d'après le PLUi). Terrains classés en "Secteur protégé en raison de la richesse du sol". Secteur dans lequel sont autorisées : "l'ouverture et l'exploitation de carrière, ainsi que les activités minérales et les installations primaires de traitement des matériaux par concassage-criblage qui y

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour rappel, les principales potentielles incidences de l'exploitation de la carrière actuelle sont les émissions sonores, de poussières, et les risques de pollution du sous-sol. Les carrières environnantes (Chaffois, Houtaud et Sombacour) peuvent également être source de bruit et d'émissions sonores. Cependant, les divers suivis environnementaux relatifs à l'exploitation de la carrière actuelle prennent en compte ces activités et ne témoignent pas d'impacts non-acceptables. D'autre part, aucun autre projet approuvé n'est recensé au droit des communes situées dans un rayon de 3 km autour du site d'étude (rayon d'affichage rubrique 2510).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'augmentation de la production n'entraînera pas d'augmentation de la quantité exportée.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les différents suivis environnementaux (retombées de poussières, émissions sonores, vibrations et rejets aqueux) réalisés dans le cadre de l'exploitation de la carrière actuelle témoignent d'un respect de la réglementation en vigueur et de l'absence d'impacts notables sur l'environnement. On notera qu'aucun impact sur le milieu naturel n'est à prévoir. Projet hors tout zonage spécifique et la zone d'exploitation à venir étant localisée au niveau de la carrière actuelle et/ou en zone défrichée. Concernant le milieu naturel, les inventaires faune et flore ont débuté en août 2024. Les campagnes hivernales et automnales n'ont pas montré d'enjeu notable. Les relevés printaniers et estivaux restent à effectuer.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures ERC d'ores-et-déjà adoptées dans le cadre de l'exploitation du site permettant de réduire considérablement son impact sur l'environnement, sera maintenu. Les différentes mesures en place sont précisément énumérées dans le mémoire de réponse à la demande de complément en annexe.

Dans le cadre du présent projet, diverses mesures additionnelles seront adoptées afin d'assurer l'absence d'impacts notables de l'activité du site, notamment la poursuite du contre-voilage à hauteur de 10 à 20 % permettant de réduire le trafic.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la superficie du projet (< 25 ha), cette demande d'examen au cas-par-cas a uniquement pour but de savoir si le dossier de demande d'autorisation environnementale peut aboutir à l'aide d'une notice d'incidence plutôt qu'à une étude d'impact. Il n'est en aucun cas question d'un porter à connaissance.

L'exploitation de la carrière actuelle n'engendre pas d'impacts notables sur l'environnement, comme le témoignent les différents suivis environnementaux réalisés au cours de l'autorisation passée. Bien que le projet implique une augmentation de la production annuelle de 80 000 t/an, une extension de 3500 m² (+ 2,5%), un approfondissement à la cote de 800 m NGF (- 15m) et une augmentation de la puissance des installations de traitement (1000 kW soit + 700 kW), les

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VANÇON

Prénom Paul

	Qualité du signataire	Charge d'etudes
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		
67		
68		
69		
70		
71		
72		
73		
74		
75		
76		
77		
78		
79		
80		
81		
82		
83		
84		
85		
86		
87		
88		
89		
90		
91		
92		
93		
94		
95		
96		
97		
98		
99		
100		

À Besançon

Fait le 28-02-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)